

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Département de la Seine-Maritime

=====

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents : MM. et Mmes DEQUESNE, BOULIER, CHESNEL, DEBOEUF, DOLE, FECHY,
LECOMTE-LEHMANN, LELIEVRE, LETOUE, TARLIE

Etaient absents : Mmes LABOULLE, COURTOIS, DELABOST, LEPELLEY

Secrétaire de séance : Mme FECHY

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Abstention : 1
Pour : 9

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 17 juin 2021.

II) ELECTION

21-41 Election du 2^{ème} adjoint

Considérant que le 2^{ème} adjoint a informé le maire de sa démission. Considérant que cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de la Seine Maritime le 04 août 2021 et notifiée au Maire par courrier,
Vu la délibération n°21- 01 en date du 25 février 2021 fixant le nombre de postes d'adjoints.

Après un appel de candidature pour le poste de 2^{ème} adjoint, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur CHESNEL refuse de participer au vote

Election du deuxième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 9

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 4

A obtenu :

- Monsieur Patrick BOULIER 8 voix (huit)

Monsieur Patrick BOULIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

III)**BASE DE LOISIRS****21-42 Participation financière à la rémunération du personnel de la base de loisirs pour les mois d'août et septembre 2021 et paiement des 3 premiers trimestres de l'assurance AXA.**

Le Maire explique au Conseil municipal que, dans l'attente de la reprise, la situation financière de la base de loisirs est toujours critique.

Le Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne demande de nouveau une participation financière à la commune d'un montant de 2077,96€. Cette somme correspond au salaire des agents de la base de loisirs pour les mois d'août et septembre 2021 et le paiement des 3 premiers trimestres de l'assurance AXA.

La situation de la base de loisirs n'étant pas assez claire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas verser cette participation financière de 2077,96€ pour couvrir les rémunérations d'août et septembre 2021 pour les salariés de la base loisirs et le paiement des 3 premiers trimestres de l'assurance AXA.

IV)**SORTIE LOTISSEMENT CLOS DU TALOU****21-43 Modification priorité à la sortie du lotissement Clos du Talou**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la sortie du nouveau lotissement Clos du Talou sur la route principale rue Claude Groulard est très dangereuse. La visibilité est quasiment nulle.

Il propose pour cela d'installer un stop dans les deux sens (direction Dampierre et direction Arques la Bataille).

Le montant de la dépense s'élève à 1 018€ HT soit 1 221,60€ TTC

Le Conseil municipal

Abstention : 1

Pour : 9

- Reconnaît la nécessité de sécuriser la sortie du nouveau lotissement.
- Décide l'installation de deux panneaux STOP sur la rue Claude Groulard au niveau de la sortie du lotissement Clos du Talou.
- Approuve le devis de TOP SIGNALISATION pour un montant de 1 018€ HT soit 1 221,60€ TTC.
- Donne tout pouvoir au maire pour faire réaliser ces travaux.

21-44 Installation d'un passage pour piétons et de deux stops rue Edmond Manoury

Monsieur le maire explique au Conseil municipal le problème pour les enfants de traverser la rue Edmond Manoury afin de rejoindre l'abribus.

Afin de casser la vitesse des automobilistes descendant de la commune de Saint-Nicolas-d'Aliermont vers Saint-Aubin-le-Cauf et de permettre aux riverains de la rue de Blesdal et de la rue du Calvaire de s'engager sur la rue Edmond Manoury en toute sécurité,

Monsieur le Maire propose d'installer un stop dans les deux sens sur la rue Edmond Manoury et de créer un passage pour piétons afin de sécuriser la traversée des collégiens.

Monsieur le Maire propose un accord de principe pour ces aménagements. Des devis seront demandés.

Le conseil municipal

Abstention : 2

Pour : 8

- Décide de sécuriser la traversée des collégiens vers l'abribus par un passage pour piétons, d'installer un stop dans les deux sens rue Edmond Manoury pour permettre aux usagers de la route de Blesdal et du Calvaire d'être prioritaire.
- Donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces aménagements.

21-45 Achat d'un ordinateur classe de Madame STRULLU

Monsieur le maire indique au Conseil municipal que l'ordinateur de la classe de Madame STRULLU n'est pas réparable et qu'il est nécessaire d'investir pour un nouvel outil informatique.

La dépense s'élève à 624,17 € HT.

Le Conseil municipal

Abstention : 1

Pour : 9

- Décide de répondre favorablement à la demande,
- Autorise le Maire à faire l'acquisition de ce matériel pour le montant exprimé ci-dessus,
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

21-46 Fourniture et pose d'un climatiseur dans la classe de Madame STRULLU

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la classe de Madame STRULLU se situe dans un algéco. Lorsqu'il fait très chaud, les températures peuvent monter considérablement.

Monsieur le Maire propose d'équiper la classe de Madame STRULLU d'un climatiseur qui permettrait de réguler le chaud mais également le froid.

La dépense s'élève à 3 895€ HT soit 4 674€ TTC.

Le conseil municipal,

Abstention : 1

Pour : 9

- Reconnaît la nécessité de mettre en place un climatiseur dans la classe de Madame STRULLU pour le bien-être des enfants.
- Approuve le devis de CF Ventil pour un montant de 3 895€ HT soit 4 674€ TTC.
- Autorise le maire à demander les subventions possibles auprès du Département
- Donne tout pouvoir au maire pour faire réaliser ces travaux.

VII)

TITRES EN NON VALEUR

21-47 Titres en non valeur

Monsieur le maire explique au conseil municipal que Madame la trésorière a demandé d'accepter des titres de recettes, irrécouvrables sur la commune, en non valeur.

Il précise que la comptabilisation de ces titres en non valeur n'entraîne pas la disparition de la dette et n'empêche pas de poursuivre les redevables. C'est une simple disparition comptable.

La dette s'élève à 6,63€. Elle correspond à de la cantine et de la garderie pour les années 2019 et 2020 pour deux familles.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de mettre les titres de recettes irrécouvrables d'un montant total de 6,63€ en non valeur.

VIII)

AÎNES DE LA COMMUNE – ANNEE 2021

21-48 Aînés de la commune – Année 2021

Monsieur le maire propose de reconduire pour l'année 2021 le choix entre un bon d'achat ou un colis pour les aînés de la commune âgés de 62 ans et plus.

Le conseil municipal

Contre : 1

Pour : 9

- Décide de reconduire pour l'année 2021 le choix entre un bon d'achat ou un colis pour les aînés de la commune âgés de 62 ans et plus.

IX) ENFANTS DU TROISIEME MILLENAIRE

21-47 Enfants du 3^{ème} millénaire – Plantation d'arbres

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre du plan de gestion du Mont Raoult, la commune a lancé en 2002 l'opération « Enfants du troisième millénaire ».

Cette opération consiste à planter un arbre pour chaque enfant de la commune. La dernière opération a eu lieu en 2019 pour les enfants nés en 2017 et 2018.

Monsieur le maire propose pour cette année de planter un arbre pour chaque enfant de la commune nés en 2019 et 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'opération « Enfants du troisième millénaire ».
- Décide la réalisation de ces travaux.
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

X) COMMUNAUTE DE COMMUNES FALAISES DU TALOU

21-50 Communauté de Communes Falaises du Talou – Transfert de la compétence d'organisation de la Mobilité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors du conseil communautaire du 11 mars dernier, la communauté de communes a demandé d'approuver la prise de compétence d'organisation de la mobilité.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur le sujet tant que le cahier des charges en matière de mobilité n'est pas plus lisible.

Marchés en groupement de commandes

- Travaux de voirie, d'aménagement et réseaux divers - Maitrise d'œuvre – Contrôle des hydrants

La CCFT propose à ses communes-membres l'adhésion au groupement de commandes :

- travaux de voirie ; d'aménagement et réseaux divers
- la maîtrise d'œuvre travaux de voirie, d'aménagement et réseaux divers
- contrôle des hydrants.

L'objectif est de permettre aux communes souhaitant y adhérer, d'optimiser leur politique d'achats dans les domaines précités. La Communauté de communes Falaises du Talou organise l'ensemble des opérations depuis la rédaction des dossiers de consultations des entreprises, la publicité jusqu'à la sélection du ou des cocontractant(s) et la notification de l'accord-cadre à bons de commande. L'adhésion au groupement de commande n'appelle pas de compensation financière de la part des deux parties.

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à ces groupements de commandes et préfère rester indépendant dans ses choix.

XI)

MONT RAOULT

Lors de sa réunion du 7 avril 2021, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour la réalisation de travaux d'abattage, de débardage de frênes sur les parcelles 9 et 10 par l'entreprise OBEE pour un montant de 24€ HT le stère.

Cette entreprise ne souhaitant plus faire ces travaux, un nouveau devis a été proposé par l'ONF. L'entreprise DELAPLACE de Bully propose un devis pour un forfait de 30€ le M3 d'abattage, débardage et câblage de frênes, un forfait de 50€ de l'heure pour bucheronnage du bois de chauffage et un forfait de 80€ de l'heure pour le débusqueur.

Le conseil municipal décide de mettre cette proposition en suspend en attendant d'avoir d'autres devis.

XII)

CONSULTATION POUR L'INSTALLATION D'UN SKATE PARK

Lors de sa réunion du 17 juin 2021, le conseil municipal a délibéré pour effectuer une étude de sol en prévision de la création d'un skate park.

Monsieur le maire propose de consulter la population par un vote afin de connaître leur point de vue concernant ce projet.

XV)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Philippe DELABOST.

Monsieur CHESNEL évoque le problème du transfert de la voirie et des espaces communs du lotissement Clos du Talou à la commune. Il demande à revoir cette opération en indiquant une date de transfert après la fin de la dernière construction d'habitation.

Monsieur le maire a répondu qu'une convention avait été signée avec l'ancienne municipalité mais qu'il se renseignerait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

C. DEQUESNE	P. BOULIER	P. CHESNEL	D. COURTOIS ABSENT
F. DEBOEUF	P. DELABOST ABSENT	M. DOLÉ	C. FECHY
E. LABOULLE ABSENTE	C. LECOMTE-LEHMANN	C. LELIEVRE	L. LEPELLEY ABSENT
C. LETOUE	M. TARLIÉ		